

*Question présentée par la députée :*

*M<sup>me</sup> Adrienne Sordet*

*Date de dépôt : 1<sup>er</sup> novembre 2018*

## **Question écrite urgente**

**Le Conseil d'Etat est-il prêt à renoncer à fixer les examens ou les évaluations pour permettre aux apprenties, collégiennes et étudiantes de participer à la grève des femmes\*<sup>1</sup> prévue le 14 juin 2019 ?**

En septembre 2016, le Conseil d'Etat genevois a signé la charte pour l'égalité salariale dans le secteur public. En signant cette charte, l'Exécutif a reconnu que l'égalité entre femmes et hommes est un principe fondamental de la Constitution fédérale et une valeur essentielle de notre société. Il a affirmé sa détermination à rendre effectif le principe constitutionnel de salaire égal pour un travail de valeur égale, en s'engageant d'abord en tant qu'employeur, commanditaire de marchés publics et sur le plan des subventionnements<sup>2</sup>.

Mais s'engager sur le volet employeur n'est pas suffisant dans le contexte actuel. Pour rappel, 37 ans après l'inscription de l'égalité entre femmes et hommes dans la Constitution et 22 ans après l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg), les femmes\* gagnent 20% de moins pour le même travail et touchent des rentes en moyenne 37% plus basses au moment du passage à la retraite. Les femmes\* sont toujours assignées aux tâches domestiques, entravées dans l'accès à l'emploi pour des raisons de grossesses et sous-représentées dans les instances politiques et décisionnelles. De plus, encore trop de femmes\* subissent du harcèlement

---

<sup>1</sup> Femmes cisgenres (personne se reconnaissant dans le genre qui lui a été assigné à la naissance) et toutes personnes se reconnaissant dans la catégorie femmes\*.

<sup>2</sup> <https://www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home/themes/travail/egalite-salariale/engagement-du-secteur-public/charte-pour-egalite-salariale-dans-secteur-public.html>

dans la rue, à l'école, au travail et sont victimes de violences, de viols et d'agressions sexuelles. La liste continue et est insoutenable.

Le Conseil d'Etat a certainement la volonté d'aller plus loin. Une mesure simple et efficace à prendre consisterait à permettre aux étudiantes, aux apprenties et apprenantes de ne pas devoir se rendre à des examens le 14 juin 2019 pour qu'elles puissent participer à une mobilisation ayant lieu une année de grands mouvements féministes.

Je pose donc la question suivante au Conseil d'Etat et le remercie d'avance de sa réponse et de son engagement pour la cause des femmes\* :

***Le Conseil d'Etat va-t-il soutenir les apprenties, collégiennes et étudiantes en renonçant à fixer des examens ou des évaluations le 14 juin 2019 en vue de cette grande mobilisation féministe ?***